

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

ALGOLOGIE : EXPERTISE EN EVALUATION
ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 82 24 02 U 34 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2011,
sur avis conforme de la Commission de concertation

**ALGOLOGIE : EXPERTISE EN EVALUATION
ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant :

- ◆ titulaire d'un diplôme, grade ou titre d'infirmier breveté ou gradué ou bachelier en soins infirmiers et titulaire de l'attestation de réussite de l'unité de formation « Algologie : approche soignante pluridisciplinaire » code N° 82 24 01 U 34 D1 de l'enseignement supérieur paramédical de type court, d'être dans les conditions d'obtention du titre repris à l'article 2 point 6 de l'arrêté royal du 27 septembre 2006 établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications professionnelles particulières pour les praticiens de l'art infirmier ;
- ◆ d'actualiser ses connaissances en matière de traitement du patient douloureux.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Sans objet.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- ◆ Attestation de réussite de l'unité de formation « Algologie : approche soignante pluridisciplinaire » code N° 82 24 01 U 34 D1 de l'enseignement supérieur paramédical de type court
- et
- ◆ diplôme, grade ou titre d'infirmier breveté ou gradué ou bachelier en soins infirmiers ;
ou
 - ◆ bachelier sage-femme ;
ou
 - ◆ diplôme de docteur en médecine.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Physiopathologie de la douleur	CT	B	16
Evaluation et gestion de la douleur	CT	B	64
Gestion spécifique de la douleur aiguë	CT	B	8
Gestion spécifique de la douleur chronique	CT	B	16
2. Part d'autonomie		P	26
Total des périodes			130

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en physiopathologie de la douleur,

- ◆ de décrire le système nociceptif et ses particularités en fonction des théories validées ;
- ◆ de situer les sites d'action des médicaments antalgiques ;
- ◆ de décrire les modifications du système nociceptif en fonction de l'âge (nouveaux nés, enfants, adultes et personnes âgées) et des atteintes douloureuses ;
- ◆ de distinguer les différents types de douleur et d'en déterminer les mécanismes ;
- ◆ d'expliquer les conséquences d'une douleur non ou mal traitée ;

à partir de situations concrètes de prise en charge de patients douloureux présentées par le chargé de cours et/ou l'étudiant,

dans le cadre des missions de l'infirmier(ère) spécialisé(e) en évaluation et traitement de la douleur,

en utilisant un vocabulaire scientifique adéquat,

en évaluation et gestion de la douleur,

- ◆ de choisir de manière pertinente un outil d'évaluation en fonction du patient et/ou de la situation et de le justifier ;
- ◆ d'utiliser l'outil d'évaluation sélectionné de manière adéquate ;
- ◆ d'analyser les composantes de la douleur et les liens existant entre elles afin de réaliser une évaluation holistique ;
- ◆ de distinguer les différents types de douleurs, d'en préciser les caractéristiques et de relever les spécificités de traitement ;
- ◆ de relever dans la législation en vigueur les exigences influençant la prise en charge de la douleur par l'équipe pluridisciplinaire des professionnels de la santé ;
- ◆ de décrire la fonction de l'infirmier(ère) spécialisé(e) en évaluation et traitement de la douleur ;
- ◆ de décrire les techniques spécifiques à la prise en charge de la douleur et d'en expliquer les éléments de surveillance ;
- ◆ de définir les principes du modèle bio-psycho-social de l'évaluation et du traitement de la douleur ;

- ◆ de citer les différents antalgiques et des co-antalgiques utilisés pour la gestion des divers types de douleur, et d'en préciser pour chacun :
 - ◆ le principe actif,
 - ◆ les effets recherchés,
 - ◆ les effets indésirables,
 - ◆ les indications et contre-indications,
 - ◆ les posologies,
 - ◆ la surveillance spécifique au traitement,
 - ◆ les paliers de l'O.M.S. (appartenance, association, limites) ;
- ◆ d'identifier les moyens antalgiques non pharmacologiques appliqués lors de la prise en charge de la douleur ;
- ◆ d'identifier la cause des échecs thérapeutiques dans la gestion du problème douloureux et de privilégier une communication en adéquation avec le type de douleur et les personnes responsables ;
- ◆ de décrire la fonction placebo et sa place dans la prise en charge de la douleur ;
- ◆ d'expliquer le phénomène d'automédication dans la prise en charge de la douleur ;
- ◆ de participer à l'élaboration et à la structure d'un plan d'éducation et/ou de réhabilitation pour le patient et son entourage ;
- ◆ *sur base d'arbres décisionnels*, de choisir un protocole, une procédure ou un ordre permanent en accord avec la politique institutionnelle et de justifier sa décision ;
- ◆ de transmettre des messages clairs et précis relatifs à la gestion de la douleur, aux patients, à son entourage, aux professionnels de la santé et au groupe qualité ;
- ◆ d'instaurer et de pérenniser dans les unités de soins, une culture d'évaluation relative à la gestion des différents types de douleur ;

en gestion spécifique de la douleur aiguë,

- ◆ de repérer les signes de chronicisation de la douleur aiguë ;
- ◆ d'appliquer les schémas décisionnels ;
- ◆ de décrire le mode de fonctionnement d'un service d'analgésie aiguë au sein d'une équipe, d'une institution ;

en gestion spécifique de la douleur chronique,

- ◆ de citer et de décrire les différentes pathologies qui peuvent provoquer des douleurs chroniques ;
- ◆ de décrire les comportements psychosociaux les plus couramment rencontrés dans la pérennisation de la douleur chronique et les axes de prise en charge possibles ;
- ◆ de définir les étapes d'une consultation d'évaluation et d'éducation du patient douloureux ;
- ◆ de proposer un plan de suivi intégrant le patient et son entourage ;
- ◆ de citer les formalités administratives que doit remplir le patient en vue d'une reconnaissance de la chronicité de son état.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Algologie : expertise en évaluation et traitement de la douleur

à partir d'une situation concrète de prise en charge d'un patient douloureux présentée par le chargé de cours,

- ◆ de réaliser l'évaluation holistique de la situation douloureuse et de son évolution en utilisant de manière adéquate l'outil d'évaluation le plus pertinent et selon le modèle bio-psycho-social ;
- ◆ d'identifier les éléments pertinents à transmettre ainsi que les canaux de communication à utiliser ;
- ◆ d'analyser les traitements généraux et spécifiques prescrits, y compris les modalités de surveillance, en fonction de la situation douloureuse ;
- ◆ de proposer un plan de suivi, d'éducation et/ou de réhabilitation pour le patient et son entourage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision dans l'utilisation du vocabulaire scientifique,
- ◆ le niveau d'intégration et de cohésion des différents aspects bio-psycho-sociaux et médicaux dans l'évaluation holistique, l'analyse et la proposition de plan de suivi,
- ◆ le niveau de qualité des arguments avancés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 personnes dans le groupe afin de favoriser les interactivités.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **27/07/2011**

« Algologie : expertise en évaluation et
traitement de la douleur »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
82 24 02 U34 D1	804	Algologie : expertise en évaluation et traitement de la douleur			NEANT			NEANT			